

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1475

présenté par  
M. Depierre

-----  
**ARTICLE 25**

À la dernière phrase, substituer au mot :

« nécessaires »,

les mots :

« nécessaire ainsi qu'à la promotion des méthodes utilisées en production biologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise inclure dans les missions des agences de l'eau une aide à la diffusion d'information sur les méthodes utilisées en production biologique.